

Entre Nous

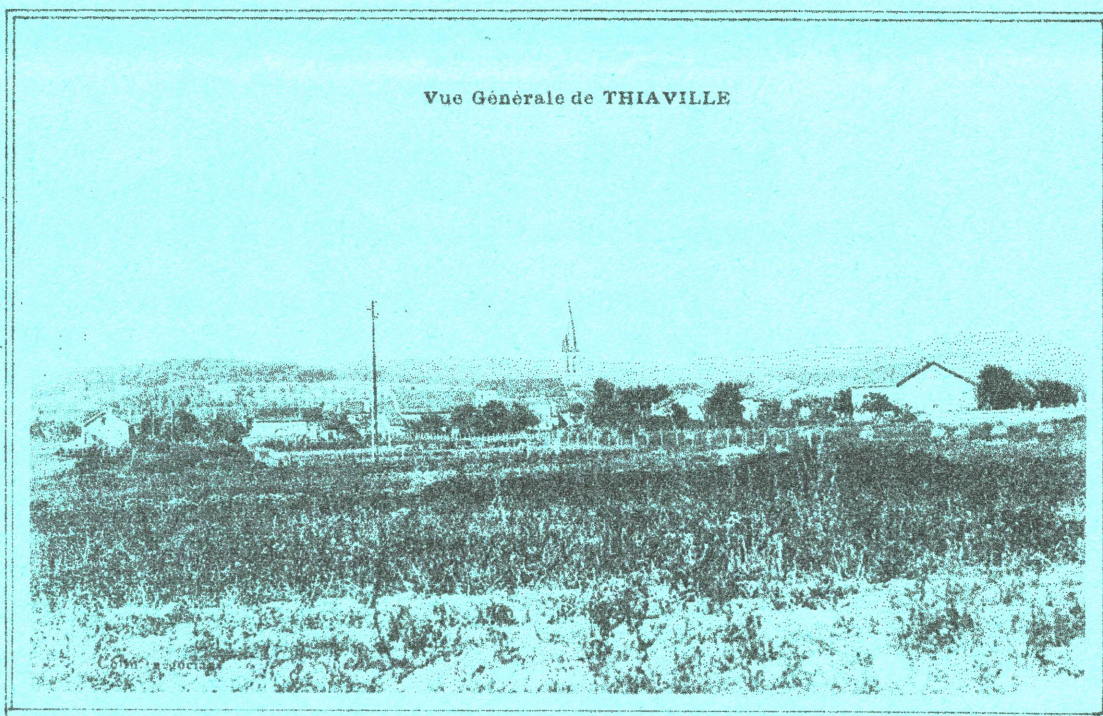


COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

FEVRIER 1996 N°337

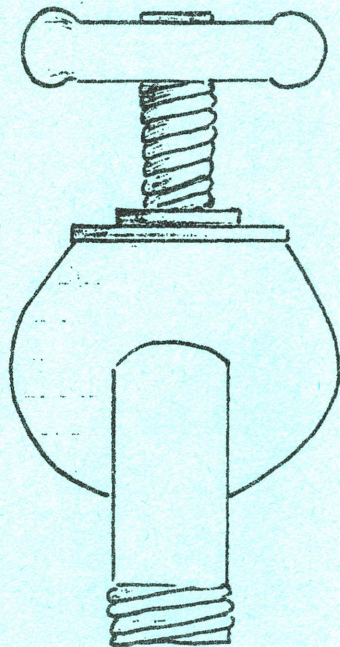
Vue Générale de THIAVILLE



Vue générale de Thiaville sur Meurthe

EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 2 février 1996 et a examiné les points suivants inscrits à l'ordre du jour.



1 Prix de l'eau en 1996

Pour les élus il s'agit de prendre une nouvelle fois une décision difficile puisque, une fois de plus, il faut encore majorer le prix du m³ d'eau en 1996. Dans le prix facturé, sont comptés : 0,50 Frs pour le traitement par neutralisation qu'impose la législation européenne, 0,14 Frs pour le Fond National d'adduction d'eau (+ 1,5 centimes par rapport à 95), 0,35 Frs pour les analyses faites régulièrement par un laboratoire agréé, 0,37 Frs au titre de la "redevance de prélèvement" à reverser à Rhin Meuse, 3,63 Frs de "redevance de pollution" également à reverser à Rhin Meuse (+ 0,57 Frs par rapport à 1995). C'est donc une somme de 4,99 Frs par m³ que nous encaisserons mais reverseront, soit 1,425 Frs de plus que l'an passé. La mise en oeuvre dès cette année de la nouvelle comptabilité M 49 ne permet pas d'éviter cette majoration. Conscients de leur responsabilité et contraints d'y faire face, ils fixent le prix à 8,80 Frs par m³ toutes taxes comprises. Ils souhaitent que chacun évite le gaspillage et fassent la chasse aux fuites afin de diminuer au mieux la consommation ... et la facture !

2 Prix de l'assainissement

Pour cette année, la redevance est fixée à 2,70 Frs par m³.

3 Avant projet général d'assainissement

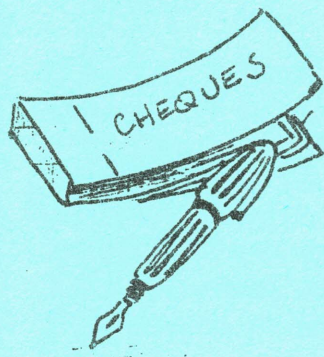
Après de très nombreuses et très longues réunions avec la D.D.E, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, le schéma suivant est retenu

1) Les eaux claires des fontaines de la rue de la Côte, de l'Eglise, de la Gare et les 2 de la rue de la Libération seront évacuées, par une canalisation particulière conduisant au ruisseau.

2) L'assainissement du secteur du Petit Paris, des Hayottes, du chemin de Grandrupt et de Bellevue continuera à être assuré individuellement. Le secteur de Bellevue fera l'objet d'un réexamen ultérieur lorsque sera réalisé l'assainissement du Parc d'Activités Raon - Thiaville.

3) Il ne sera pas touché au collecteur actuel de Fagnoux qui dessert également les habitants de Lachapelle. Cependant un déversoir d'orage avant rejet au ruisseau sera posé au carrefour Fagnoux / Pré de la Scie. Un égout sera créé Pré de la Scie jusque dans le bas de la rue de la Libération et reprendra les eaux usées de Fagnoux.

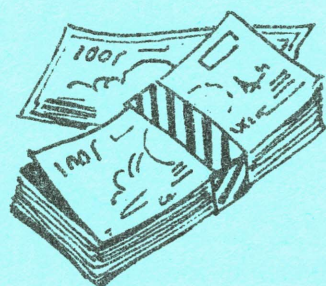




4) Seront collectées soit unitairement (eaux claires et eaux usées), soit séparativement (eaux usées uniquement dans un égout d'une part et eaux claires dans un autre) les principales rues : Moulin, Côte, Alsace, Paradis, Vosges, Gare, Pierre Perron, Libération, Maison Ronde, Eglise, ...

5) Les eaux usées seront rassemblées dans le bas de la rue de la Libération, dans le secteur compris entre la Meurthe et le Village à un endroit restant à définir. A partir de là, les élus avaient deux solutions techniquement et financièrement possibles :

- Rejet des effluents par refoulement vers la station d'épuration Bertrichamps - Raon par raccordement sur la conduite venant de Bertrichamps et longeant la R.N. 59.

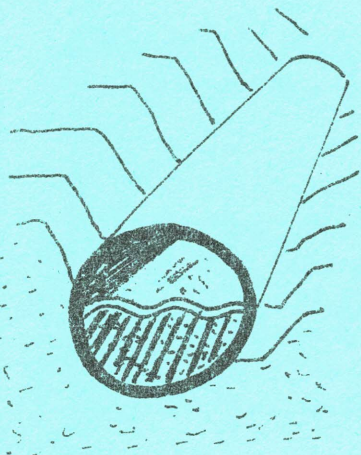
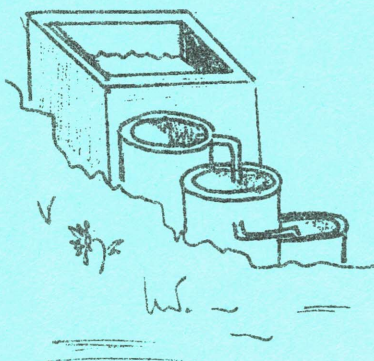


- Création d'une petite station d'épuration autonome avec rejet après traitement dans le ruisseau ou dans la Meurthe, selon les préconisations et exigences de l'Agence de l'Eau. Selon les calculs effectués par celle-ci, la première formule s'élève à 4.256.000 Frs H.T. de travaux, les aides du Conseil Général et de l'Agence laissant à la charge du budget communal une dépense de 1.662.080 Frs H.T. L'amortissement des emprunts utiles calculé sur 15 ans au taux actuel, majoré des frais de fonctionnement (notamment de la station de Raon l'Etape) conduisent à un prix final de 12,27 Frs le m³. La deuxième solution (station autonome) conduit à une dépense prévisionnelle de 4.061.000 Frs H.T., les aides de l'Agence et du Conseil Général déduites, la dépense résiduelle à la charge de la commune serait de 1.544.000 Frs H.T. Une aide supplémentaire de l'Agence de l'Eau est en cours de négociation. Selon le résultat, le coût final au m³ sera compris entre 9,15 Frs et 7,30 Frs. La réalisation d'une petite station autonome constituera une opération pilote en Lorraine puisque, à ce jour, il n'existe pas encore de tels procédés qui pourtant fonctionnent parfaitement en Norvège depuis longtemps. La gestion de la station serait assurée par un organisme extérieur à la commune, sous le contrôle de l'Agence Rhin Meuse, laquelle apportera son aide financière certes mais également technique pendant et après les travaux.

A l'unanimité, le Conseil décide de choisir la deuxième solution et charge le maire des négociations utiles et de l'établissement des dossiers techniques et de demande de subvention, y compris à Bruxelles.

Il convient de noter enfin que diverses autres formules nettement plus onéreuses ont été écartées, les deux dernières évoquées ci-avant étant les moins chères. Par ailleurs, des contraintes techniques, surmontables certes, mais entraînant un surcoût important ont limité les solutions et tracés possibles (par exemple traversée de la Meurthe, de la voie SNCF, terrains inondables, etc ...).

Les divers prix indiqués sont exprimés hors taxe (T.V.A. 20,60 % à ajouter). Les travaux s'échelonnent sur 5 ou 6 ans.





4 Comptabilité M 49

Depuis le 1er janvier 1996, les communes françaises de plus de 500 habitants sont obligées d'établir un budget séparé pour l'eau et un autre pour l'assainissement. Bien évidemment, les dépenses doivent être équilibrées par des recettes correspondantes.

Concernant le budget de l'eau, le Conseil décide que la commune paiera, comme n'importe quel habitant, l'eau consommée dans les bâtiments communaux (mairie, foyer rural, annexe, école, pompiers, etc...). La facture utile sera établie et payée par la commune, le montant sera versé au budget eau.

Concernant le budget assainissement, une redevance au titre des eaux pluviales sera virée du budget général au budget spécifique assainissement sur la base suivante :

- 20 % du budget assainissement hors intérêts d'emprunt et amortissements.
- 30 % sur les intérêts d'emprunt et amortissements.



5 Plan d'occupation des Sols (POS)

Le Conseil confirme son approbation du 1.12.95 et reconduit le droit de préemption urbain en faveur de la commune. Il charge le Maire des formalités et publications utiles.

6 Ordures ménagères

Le Syndicat de Traitement des ordures ménagères qui regroupe les communes des cantons de Baccarat, Badonviller, Blâmont et Cirey et auquel nous appartenons a confié, après appel d'offres, la collecte des ordures à la Sté ESPAC. En 1995, la commune a versé 117.708 Frs au Syndicat. En 1996, une majoration de 13 % est annoncée. La commune versera donc 133.287 Frs au Syndicat. C'est cette dernière somme qui sera recouvrée par les Services fiscaux auprès des habitants. On nous assure qu'il ne devrait plus y avoir de majoration dans les prochaines années hormis l'inflation... A suivre.

Par ailleurs, le Conseil approuve la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat qui permettra de faire siéger des suppléants en l'absence des titulaires.

7 Indemnités du maire et des adjoints

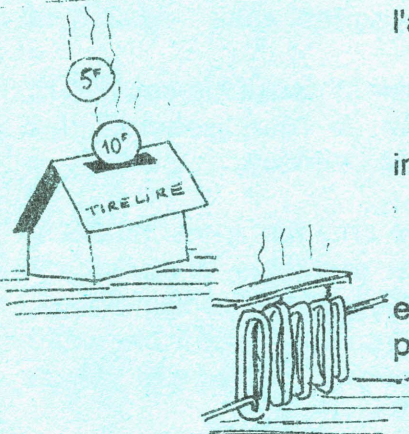
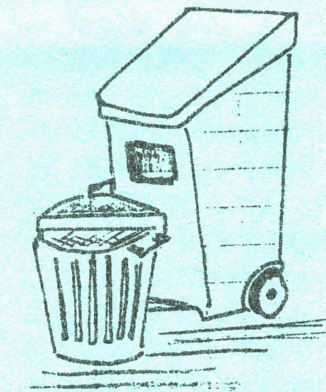
Le Conseil reconduit les dispositions antérieures concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

8 Chauffage du Foyer Rural

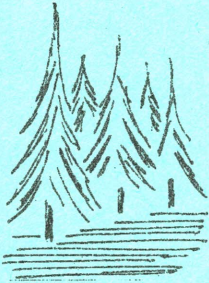
Le matériel utile sera acheté auprès de la quincaillerie Lorraine et les travaux de pose seront réalisés par l'atelier communal dans les prochaines semaines.

9 Taxe professionnelle

Par analogie aux dispositions prises par la ville de Raon l'Etape, le Conseil décide l'exonération à 100 % de la taxe professionnelle pour 5 ans maximum dans les cas prévus par l'article 1645 du Code Général des Impôts (décentralisation, reconversion, création d'établissements industriels ou de recherche scientifique et technique ou de service de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique,...) Application au 1.1.1997.



5
ANS



10 Forêts

M. COLIN, adjudicataire du bûcheronnage des parcelles 4 et 14 n'est pas en mesure d'assurer le travail pour la parcelle 4. Le Conseil autorise le Maire à signer un contrat de bûcheronnage avec M. PUREL, aux mêmes conditions de prix, pour cette parcelle.



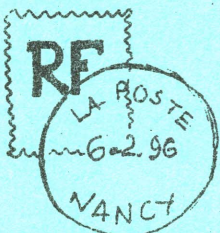
11 Vestiaires football

Le Conseil confie les travaux de gros oeuvre à l'entreprise DEMANGE de Thiaville sur Meurthe.



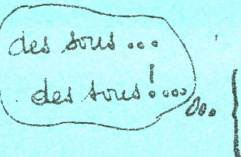
12 Mission locale du Lunévillois

Le Conseil refuse le versement d'une cotisation de 2.342 Frs pour 1996 et ne réserve pas une suite favorable à la demande d'adhésion qui lui est présentée. Il continuera comme par le passé à oeuvrer au niveau de l'emploi, notamment pour les jeunes.



13 Franchise postale

La dotation par l'Etat d'une somme qui serait de 1,70 Frs par habitant pour compenser la suppression de la franchise postale est très insuffisante. Le surcoût de fonctionnement peut être estimé à 10 Frs minimum par habitant. Le Conseil proteste contre cette suppression, refuse le surcoût inacceptable pour le budget, demande au Parlement et au Gouvernement une juste et durable compensation.



14 Impôts 1996

Compte tenu du taux d'inflation de l'année 1995, les impôts locaux seront majorés de 3 %, pour la part communale, la seule sur laquelle les élus ont autorité.

15 Divers

Le Maire junior attire l'attention du Conseil sur divers aspects du transport scolaire engageant la sécurité des élèves. Une intervention sera faite rapidement. Le point sur les travaux en cours est réalisé et le maire répond aux questions. Il est enfin donné connaissance de la centaine de cartes de voeux reçues. Séance levée à 0h30.



CLIN D'OEIL

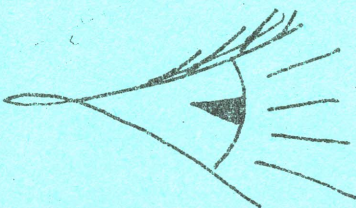
"On est plus près du coeur quand la poitrine est plate !"

Louis BOUILHET 1822 / 1869

HUMOUR

Courrier reçu par l'U.A.P. :

"C'est trop facile de dire qu'il n'y a pas de preuve : vous n'avez qu'à en constituer, je vous paye pour cela"



"Un employé des Pompes Funèbres qui n'avait pas eu d'enterrement depuis 3 jours : "La série noire continue !"

PROCHAINES MANIFESTATIONS

A noter

11 février	Cross d'arrondissement des Sapeurs Pompiers
17 février	Bal de Canal Myrtille
18 février	Concert de la Gueriotte à Thiaville
3 mars	Belote du Club de l'Amitié
9 mars	Bal de carnaval
17 mars	Carnaval des enfants
24 mars	Repas des Aînés

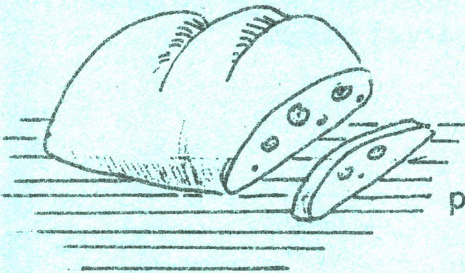
OPERATION "Nettoyage de printemps"



Elle se déroulera au niveau national les 23 et 24 mars. A Thiaville, le secteur "du Pont" sera à nouveau nettoyé, les poubelles qui ont été cassées seront réparées, etc...

Par ailleurs, une poubelle et un banc seront installés à l'extrémité de la rue de la Maison Ronde, à proximité de l'ancienne carrière.

FERMETURE DE LA BOULANGERIE

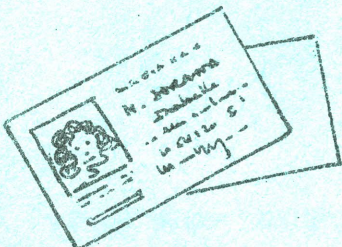


La boulangerie MULLER sera fermée du 12 au 25 mars 1996.

Réouverture le mardi 26 mars.

Nous invitons les personnes volontaires pour tenir un dépôt de pain à se faire connaître en Mairie.

CARTE D'IDENTITE



Les cartes d'identité nationale sécurisées sont confectionnées en région parisienne. Un délai de l'ordre de 3 semaines à 1 mois, voire davantage, est nécessaire pour son obtention. Les voyages scolaires approchent, les vacances d'été seront bientôt là. N'attendez pas les derniers jours et faites votre demande dès maintenant si vous ne possédez pas encore de carte ou si elle est périmée.

Pensez y...

OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS

La collecte des objets ménagers encombrants aura lieu le lundi 12 février 1996. A sortir la veille au soir.

DICTON DU MOIS

Avoûne de fevri
Rempyi lo guernêille

E lè chandleûr
E lè chèrrue, rabourou

E lè Saint-Blaisse
L'hiver s'èpèhhe

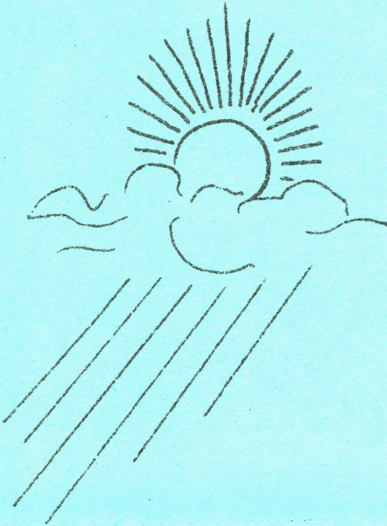
Pyûche de fevri
Bel èté

Avoine de février
Remplit le grenier

A la Chandeleur
A la charrue, laboureur

A la Saint-Blaise
L'hiver s'apaise

Pluie de février
Bel été



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

SAPEURS POMPIERS

Depuis le 1er janvier 1996 la sirène est déclenchée automatiquement par le nouveau C.T.A. de Nancy (18). Les essais sont effectués tous les samedis entre 11h30 et 12h00 par un coup de 10 secondes. L'essai mensuel du premier mercredi du mois sera toujours fait par nos soins.

Si toutefois vous téléphonez au "18" (appel gratuit) pour que les Pompiers interviennent, la sirène sonnera, déclenchée par le C.T.A. de Nancy de jour comme de nuit.

INFO "JEUNESSE LOISIRS"

Vu le désir de nombreux parents, l'Association "Jeunesse Loisirs" envisage d'organiser une ou deux semaines de loisirs pour les enfants de 4 à 11 ans pendant les vacances de printemps du 15 au 26 avril. Le déroulement sera sensiblement identique à celui d'une ruche (centre de loisirs sans hébergement) sur le site de l'annexe du Foyer Rural de Thiaville.

Horaires prévus : 9h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Tarifs : par enfant et par semaine 150 Frs, soit 30 Frs par jour, goûter de l'après midi compris.

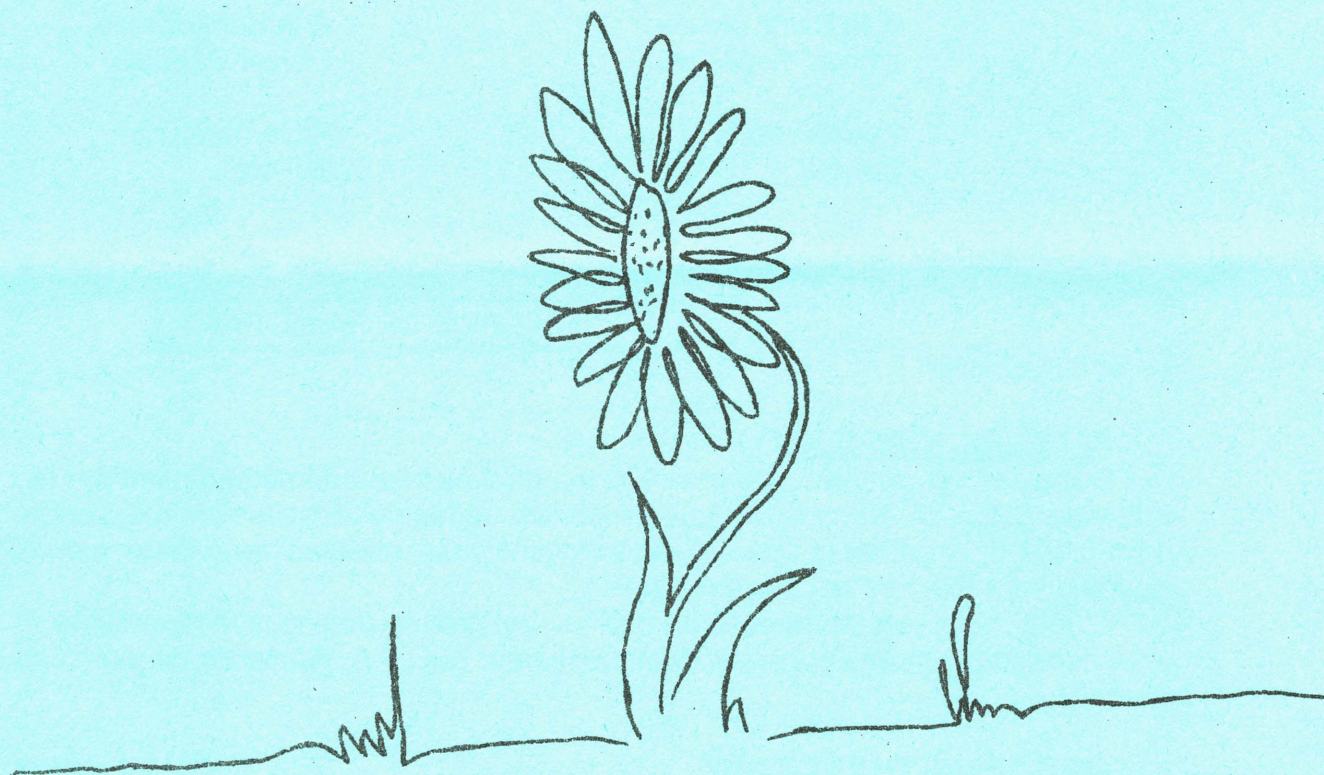
Adhésion : l'adhésion de la ruche été 95 reste valable. Les familles ne l'ayant pas acquittée devront adhérer à l'Association "Jeunesse Loisirs" pour une cotisation familiale et annuelle de 50 Frs, assurances comprises, comptant pour l'année 96-97.

Une enquête préliminaire est adressée aux familles concernées pour permettre à l'Association de connaître le nombre d'enfants susceptibles de participer à cette mini-ruche, et de cerner les besoins des familles.

Si toutefois des familles étaient oubliées pendant la distribution de cette enquête, elles peuvent s'adresser aux responsables de "Jeunesse Loisirs" ou à la Mairie de Thiaville qui leur fourniront les renseignements nécessaires pour inscrire leur(s) enfant(s). Un minimum de 20 enfants inscrits est nécessaire pour mettre en place cette animation pendant les vacances de printemps.

Responsables "Jeunesse Loisirs"

Mme ZINUTTI Edith	Tél. : 83.71.40.55
Mr THIRIET Dominique	Tél. : 83.71.43.54
Mr THIRION Jean Luc	Tél. : 83.71.42.11
Mr BERNARD Patrick	Tél. : 83.71.44.58
Mme PUTEGNAT Monique	Tél. : 83.71.42.70



Une page de notre histoire (suite 2)

Aujourd'hui : LES MUNICIPALITES ELUES AU SUFFRAGE UNIVERSEL

En 1848, le suffrage universel ayant été proclamé, les municipalités sont renouvelées en entier le 30 juillet 1848.

Elections du 30 juillet 1848

JACQUOT J. Bte	105	Population	616
FLEURENT J.	88	Electeurs au moment	
BALLAND T.	85	de l'élection	152
OLIOT Quirin	85	Nombre de votants	124
PARISOT Jean	85	Nombre de conseillers élus	12
BOYE J. Bte	85		
MICHEL Dominique	84		
DIDIER Jacques	83		
DIDIER J. Nicolas	82		
BOYE François	80		
FERRY J. Bte	80		
HALTER Jean	75		

C'était un bouleversement complet, 3 conseillers seulement étaient réélus.

Elections de 1852

Après le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, de nouvelles élections ont lieu et c'est un revirement total :

Conseillers élus

		Population	588
COLIN Nicolas	94	Nbre d'électeurs inscrits	157
DIDIER J. Joseph	94	Nombre de votants	103
MICHEL Dominique	80	Nbre de conseillers réélus	2 ?
BALLAND Toussaint	78	Nbre de conseillers nouveaux	1 ?
PARADIS Jn Félix	78		
BOURGUIGNON J.	77		
BALLAND J. Pierre	77		
MATHIEU Bernard	77		
GRANDBLAISE S.	75		
CUNY J. Bte	72		
COLIN Joseph	30		

**LES MUNICIPALITES : CELLE APRES LE COUP D'ETAT DU 2
DECEMBRE 1851**

Département de la Meurthe
Arrondissement de Lunéville - Canton de Baccarat
Commune de Thiaville

Procès-verbal de Prestation de Serment du Maire, de l'Adjoint et des
Conseillers Municipaux de la Commune de Thiaville

"Ce jourd'hui 9 mai mil huit cent cinquante deux le Conseil municipal de la
commune de Thiaville réuni en vertu de la circulaire de M. le Préfet du département
de la Meurthe en date du 26 avril dernier, relative au serment que les fonctionnaires
publics doivent prêter aux termes de l'article 14 de la Constitution.

M. MICHEL Dominique, Maire
Et M. BALLAND Toussaint, Adjoint

ont prêté serment devant le Conseil municipal en prononçant chacun, et à
haute voix, la formule dont la teneur suit :

Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président.

Ensuite, M. le Maire a reçu le serment des Conseillers municipaux.

MM. HALTER Jean, BALLAND, PARISOT Jean, BOYE J Bte, BOYE François,
DIDIER Jacques, DIDIER Jan Nas, JACQUOT J. Bte, FERRY J. Bte, OLIOT Quirin
ont répondu à l'appel de leur nom et ont prêté serment individuellement dans les
termes ci-dessus transcrits.

Fait en séance à Thiaville les jour et an ci-dessus et ont, les Maire,
Adjoint et Conseillers municipaux présents, signé au registre.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire de la Commune de Thiaville
D. MICHEL"

Municipalité de 1872

(établis d'après une protestation du Conseil municipal adressée au Préfet
contre une plainte contre le Maire et l'instituteur).

Nicolas PARADIS Maire, Jean-Nicolas DIDIER adjoint, Victor MATHIEU,
Félix PARADIS, Joseph MARCOT, ? OLIOT, Jean-Baptiste COLIN, Dominique
COLIN, François CLAIRE, ? COLIN, ? THIEBAUT.

(signatures de la protestation)

Elections de 1878

<u>1er tour</u>	Population	530
Sont élus	Inscrits	156
OLIOT Joseph (62), LAURENT J. Bte (58)	Votants	101
OLIOT Charles Antoine (58), MATHIEU J. Bte fils de Joseph (55)		

2è tour

FLEURENT François (59), DIDIER J. Bte féculier (69), FERRY Félix (53),
COLIN J. Bte jeune (50), BERTON J. Bte (48), PARADIS Eugène (48), CLAIRE
François (47), DIDIER J. Nicolas (45). Certificat du 18 janvier 1878.

Elections complémentaires de 1879

pour 3 conseillers

Sont élus au 2ème tour :

BOYE François Victor (30), BARETH Modeste (29), MATHIEU J. Bte (18).
Certificat du 10 9bre 1879.

Elections de 1881

1er tour

Sont élus

DEMANGE Joseph Nicolas 72
HUGUENIN J. Bte 69
DIDIER J Bte féculier 69

Inscrits 162
Votants 131

2è tour

Sont élus

OLIOT Charles Antoine (59), PARADIS Eugène (58), KNIPILER Pierre (58), PARADIS Félix (53), GERARD Auguste (52), PIERRAT J. Bte, DALENCONTE Charles (50), DIDIER J. Bte cultivateur (49).

Elections complémentaires du 22 8bre 1882

1 conseiller

Au 2ème tour est élu COLIN J. Bte (10)

Elections de 1884

1er tour

Sont élus

DEMANGE Joseph (68), DIDIER J. Bte (54), COLIN J. Bte (54), OLIOT Charles (51), PARADIS Eugène (51), DALENCONTE Charles (51).

Inscrits 148
Votants 94

2è tour

HUGUENIN J. Bte (64), PIERRAT J. Bte (50), KNIPILER Pierre (49), OLIOT Joseph (44), GERARD Auguste (43), HOUVION Joseph (38).

Elections de 1888

1er tour

DEMANGE Joseph (83), COLIN J. Bte (72), PARADIS Eugène (68), DIDIER J. Bte féculier (66), OLIOT Joseph (66), DALENCONTE Charles (59), KNIPILER Pierre (56), OLIOT Charles (52), HOUVION Joseph (49).

Inscrits 159
Votants 97

2è tour

FLEURENT François (50)
PIERRAT J. Bte (64), GERARD Auguste (46)

Votants 115

Elections de 1892

1er tour

PARADIS Eugène (96)
DEMANGE Joseph (95), OLIOT Joseph (75), COLIN J. Bte (75), DALENCONTE Charles (69)

Inscrits 162
Votants 115

2è tour

COLIN Emile (60), KNIPILER Pierre (57), OLIOT Charles père (47), DIDIER J. Bte féculier (47), DUPRE Charles (45), CLAIRE François (42), GERARD Auguste (41).

Votants 121



"LA GUERLOTTE"

Avec le concours du Foyer Rural

"LA GUERLOTTE"

Chorale de Baccarat

Connue de toute la Lorraine, appréciée en France et à l'Etranger pour la qualité incomparable de ses chants et le talent de ses choristes,

vous invite cordialement au concert exceptionnel qu'elle donnera

le dimanche 18 février 1996 à 15h30

à l'église de THIAVILLE SUR MEURTHE

- entrée gratuite
- église chauffée

Soyez nombreux à partager ce moment où le plaisir, le rêve et l'évasion se conjuguent avec le talent et l'amitié des Guerlots Juniors et des choristes adultes, pour notre plus grande joie.